

# Compte-rendu de la réunion

## du Conseil Municipal

du 16 juin 2011

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, Madame Sophie BECEL nouvelle embauchée pour remplacer Madame Odile BRIANTAIS au poste de Responsable du Service "Urbanisme-Accueil-Population".

### **1) Transports scolaires - organisation du service pour l'année scolaire 2011/2012**

Madame Marie-Françoise DEMAY, Adjointe aux Affaires Scolaires présente le transport des enfants à destination des écoles primaires et maternelles et le transport des enfants à la piscine.

Pour préparer la prochaine rentrée, une consultation auprès de sept prestataires a été réalisée. Quatre transporteurs ont répondu. Les offres ont été examinées par la Commission "Affaires Scolaires" le mardi 24 mai 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le transporteur TIV pour le transport scolaire et le transport piscine (ce transporteur ayant donné satisfaction l'an dernier),
- et concernant le transport du ramassage scolaire, compte tenu du coût de cette prestation, de revaloriser la participation des familles à 115 €. Pour information, cette participation est de 11,50 € par mois pour les élèves qui empruntent ce service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la gratuité du 3<sup>ème</sup> enfant lorsque les trois enfants utilisent le transport à destination des écoles maternelles et primaires.

### **2) Réseau d'Aides Spécialisées - convention de financement**

Par courrier en date du 3 mai 2011, M. le Maire de la Ville de Mordelles propose, aux communes de la circonscription une participation aux dépenses du Réseau d'Aides Spécialisées du secteur de Mordelles (enfants en difficultés scolaires). Une note de l'Inspection Académique du 18 novembre 1999 stipule que "la participation financière de l'ensemble des communes de la circonscription, au prorata d'élèves des écoles publiques est demandée".

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 pour une durée de 3 ans. Pour l'année 2011, cette participation sera de 1,60 € par enfant scolarisé (écoles publiques).

### **3) Vœu relatif à l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes**

Monsieur le Maire informe que le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine alerte les collectivités sur les fermetures de classes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre le vœu suivant auprès de l'Education Nationale :

"Pour répondre à une décision d'ouverture d'une classe de l'Inspection d'Académie, une commune est amenée à consentir un effort d'investissement important aux côtés de l'Etat.

En contrepartie, le Conseil Municipal de Bréal sous Montfort demande à l'Education nationale de contracter l'engagement de ne pas procéder à une fermeture dans les cinq années qui suivent l'ouverture de la classe."

#### **4) Acquisition de terrain - rue de Goven**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle YI n° 116 de 1 500 m<sup>2</sup> à 100 € le m<sup>2</sup> avec un avis favorable des domaines. Cette acquisition complète la réserve foncière (parcelle section YI n° 117 de 12 460 m<sup>2</sup> - Route de Goven) acquise par la commune le 4 novembre 2004.

#### **5) Budget principal 2011 - décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

1 - suite au transfert de compétences "mise en place et gestion d'un Relais Parents Assistants Maternels" à la Communauté de Communes de Brocéliande, il y a lieu de prévoir les charges et le remboursement de l'Espace jeux assuré par le CIAS en fonctionnement (convention entre la Commune et le CIAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et ce jusque fin 2011),

2 - l'acquisition de terrain au point n° 4 rue de Goven, nécessite de prévoir des crédits supplémentaires, ceux votés au budget pour les acquisitions foncières étant insuffisants pour régler cette transaction en investissement,

3 - la Commune souhaite acheter une aquarelle représentant la Commune de Bréal-sous-Montfort, effectuée par Monsieur Guy Artur, artiste peintre. Pour cet achat, il est nécessaire de prévoir des crédits complémentaires en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les virements de crédits suivants :

Article	Opération	Fonction	Service	Intitulé	Dépenses	Recettes
<b>FUNCTIONNEMENT</b>						
658		522	01	Charges diverses de gestion courante	+ 2 000.00 €	
758		522	01	Produits divers de gestion courante		+ 2 000.00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>+ 2 000.00 €</b>	<b>+ 2 000.00 €</b>

Article	Opération	Fonction	Service	Intitulé	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>						
205	10011	020	811	Concessions et droits similaires	- 500.00 €	
2111	10001	020	02	Terrains nus	+ 100 000.00 €	
2161	80011	020	02	Œuvres et objets d'art	+ 500.00 €	
1641		01	02	Emprunts		+ 100 000.00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>+ 100 000.00 €</b>	<b>+ 100 000.00 €</b>

#### **6) Extension et rénovation éclairage public - demandes de subventions**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter les aides du Syndicat Départemental d'Energie 35 pour les travaux d'extension de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement de la liaison entre la Place Saint-Malo et le Centre Culturel et pour le remplacement des luminaires du parking de la mairie (ancien parking) par du matériel plus économe et plus performant.

Les travaux seront réalisés par la Société R.E.S.O pour les montants suivants :

- passage liaison Place St-Malo / Centre Culturel                    **26 430 € H.T.**
- rénovation de luminaires parking Mairie                                **4 250 € H.T.**

La Commune peut bénéficier d'une subvention (40 %) du Syndicat Départemental d'Energie pour ces chantiers.

#### **7) Ecole de Musique "Triolet 24" - convention pluriannuelle**

Par courrier en date du 3 mai 2011, M. Loïc Aubin Président de la Communauté de Communes de Brocéliande propose au vote des conseils municipaux des communes de la Communauté, une convention pluriannuelle finalisée entre la Communauté de Communes de Brocéliande, les Communes membres et l'Ecole de Musique "Triolet 24". Cette convention a pour objet de "définir les modalités d'intervention financière de la CCB en lieu et place de l'intervention individuelle des communes sur le fonctionnement de l'Ecole de Musique Triolet 24".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de Brocéliande, les communes membres et l'Ecole de Musique "Triolet 24".

#### **8) Complexe Sportif Colette Besson - tarif de location**

En 2010, l'Association EPAL a loué les salles du Complexe Sportif Colette Besson plusieurs week-end en juillet et août. Cette association a renouvelé sa demande pour 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'utilisation des salles du Complexe Sportif Colette Besson en juillet et août 2011 par l'association EPAL, et fixe le montant de la location à 200 € par salle et par jour.

#### **9) Personnel communal - création et suppression de postes au Service "Urbanisme-Accueil-Population"**

Suite au départ en retraite de l'Agent Responsable du Service "Urbanisme-Accueil-Population" au 1<sup>er</sup> juillet 2011, un agent rédacteur a été recruté par voie de mutation à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011. Afin de faciliter la transmission du poste entre les deux agents, une période de chevauchement d'un mois a été prévue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste de Rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011,
- la suppression à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 du poste de Rédacteur-Chef, à temps complet (poste créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 par délibération en date du 7 mars 2002).

#### **10) Actions en justice - délégation du Maire - affaire Commune/Bréal Autrement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association Bréal Autrement a fait appel suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif le 31 décembre 2010.

Rappel des faits :

- 1 - un titre a été émis le 23 juillet 2008 d'une somme de 321.48 € pour des photocopies effectuées par l'Association "Bréal Autrement".
- 2 - l'Association "Bréal Autrement" a refusé de régler cette facture et engagé un recours contre ce titre de recettes.
- 3 - Par jugement en date du 31 décembre 2010, le Tribunal Administratif de Rennes a rejeté la requête.
- 4 - Par requête en date du 11 mars 2011, l'Association a fait appel de cette décision.

Considérant que le cabinet d'avocats DRUAIS-LAHALLE a défendu les intérêts de la Commune lors de la première audience et pour la régularité de la procédure d'appel, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à défendre la Commune dans cette action,
- sollicite le concours du cabinet d'avocats DRUAIS-LAHALLE et Associés pour cette affaire.

Affiché à la porte de la Mairie,  
Le 20 juin 2011

Le Maire,

J. DURAND